

COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

2022 – 09

L'An deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Sylvie BARDEY, Régis COMBEAU, Laurence ORMAUX, Jean-Marie REINE, Jean-Luc LAVOIE, Dominique HERVAUD, Philippe ROUSTEAU, Krystel LEPLUMEY, Mickaël WERNERT, Jacqueline BABIN, Brigitte MANSON.

Absents excusés

Marie-Line RAMACKERS donne pouvoir à Brigitte MANSON

Nathalie BRIN donne pouvoir à Régis COMBEAU

Tatiana GOMBEAU donne pouvoir à Krystel LEPLUMEY

Jean-Claude MAURIN donne pouvoir à Jean-Luc LAVOIE

Gwendoline GASTIEN donne pouvoir à Dominique HERVAUD

Hugues VIAUD

Secrétaire de séance : Jean-Marie REINE est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.**
- II. **Travaux de remplacement des stores et de peinture des murs dans les bureaux de la mairie et demande de subvention au Conseil Départemental.**
- III. **Évocation de l'arrêté du Maire n°60 du 30 septembre 2022 relatif à la réglementation du démarchage à domicile sur le territoire communal.**
- IV. **Affiliation au Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.**
- V. **Demande de subvention de l'école élémentaire pour la classe découverte.**
- VI. **Dépenses SDEER, opération d'ordre :**
 - Remplacement de l'horloge au poste « La Renardière »,
 - Extension de l'éclairage public à « Fribaud »,
 - Remplacement du luminaire vétuste « rue des Barbelies ».
- VII. **Synthèse RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité).**
- VIII. **Contraintes énergétiques : éclairage public.**
- IX. **Proposition de convention d'Assistance Technique Générale avec le Syndicat Départemental de la Voirie.**
- X. **Motion de refus de l'étude de faisabilité du parc éolien de Sainte-Gemme, Balanzac.**
- XI. **Incidence de la grippe aviaire (Influenza Aviaire) sur la commune.**
- XII. **Questions diverses :**
 - **Tarifs de la régie des déchets de la CDA de Saintes à compter du 15 octobre 2022,**
 - **Dates des réunions des conseils municipaux et des réunions de préparation du budget communal,**

- Réunion de présentation du PLUI par la CDA : mardi 6 décembre 2022 à 18h00 (lieu à définir),
- Ravivage de la Flamme de la Nation aux Gonds le lundi 7 novembre 2022,
- Prolongement de l'entretien concernant le renouvellement du Bail du Bar Hôtel Restaurant.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la demande au Conseil Départemental d'une subvention pour l'achat de deux stores et peinture dans les deux bureaux de la mairie.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Jean-Marie REINE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 22 septembre 2022 à l'unanimité.

II. Travaux de remplacement des stores et de peinture des murs dans les bureaux de la mairie et demande de subvention au Conseil Départemental.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les stores des bureaux du service administratif auraient besoin d'être remplacés, ainsi que les murs repeints.

Des devis ont été reçus en Mairie :

- O.T.B VIAUD-Corme-Royal :

Peinture dans deux bureaux	HT 1666.80 €	TTC 2000.16 €
----------------------------	--------------	---------------

- ETS DURAND-Saintes :

Fourniture et pose 2 stores d'intérieur à cassette CA 66	HT 1525.58 €	TTC 1830.70 €
--	--------------	---------------

Dépense globale	HT 3192.38 €	TTC 3830.86 €
------------------------	---------------------	----------------------

Une demande de subvention va être demandée dans le cadre du fond de revitalisation au Conseil Départemental suivant ce plan de financement :

Dépense HT		3192.38 €
Subvention sollicitée	30%	957.71 €
Participation mairie	70%	2234.67 €
Total	100%	3192.38 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les devis présentés pour une dépense totale TTC de 3830.86 € (trois-mille-huit-cent-trente euros et soixante-dix centimes) et charge le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier ainsi qu'à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2022.

III. Évocation de l'arrêté du Maire n°60 du 30 septembre 2022.

Monsieur Le Maire évoque des situations de démarchage en porte à porte de sociétés diverses aux domiciles des habitants de la commune dans le cadre de la mise en place de la fibre optique.

Considérant la nécessité de réglementer sur le territoire communal le démarchage à domicile et les démarches visant l'établissement de contrats de ventes ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial, et ce afin de garantir la tranquillité publique et la protection des personnes les plus vulnérables,

Considérant en outre qu'en cas de trouble à la tranquillité ou à l'ordre publics, cette activité économique peut être réglementé,

Monsieur le Maire, par Arrêté du 30 septembre 2022, réglemente :

- Aucun démarcheur à domicile ne pourra se prévaloir auprès des administrés d'une autorisation de la mairie cautionnant cette pratique,
- Les habitants qui estimeraient être victime de pratiques déloyales ou agressives sont invités à prendre contact avec les services de la mairie ou de la gendarmerie
- Monsieur Le Maire de Corme-Royal et Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Corme-Royal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

IV. Affiliation au Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2023.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée Municipale de bien vouloir lui donner leur avis.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'émettre un avis favorable.

V. Demande de subvention de l'école élémentaire pour la classe découverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que L'école élémentaire de Corme-Royal organise une Classe Découverte « Contes et Légendes » à Sarzeau du 6 mars 2023 au 10 mars 2023 :

- 42 enfants vont participer à ce séjour de 4 jours,
- le prix du séjour par enfant est de 319 €,
- soit un montant total TTC du séjour de 13 398.00 €.
- Le besoin financier de l'école serait de 1680.00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation à la Classe Découverte à hauteur de 1 680.00 € (mille-six-cent-quatre-vingt euros) et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2023.

VI. Dépenses SDEER, opération d'ordre :

a) Remplacement de l'horloge au poste « La Renardière » :

Le Maire fait part du devis reçu en mairie du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement Rural pour le remplacement de l'horloge au poste « La Renardière ».

Montant total de la prestation : 343.57 €

Participation du SDEER 50% : 171.79 €

Reste à charge de la commune : 171.78 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre et 2 abstentions), accepte le devis présenté ci-dessus ainsi que la participation du SDEER à hauteur de 50% qui fera l'objet d'une opération d'ordre et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

Philippe ROUSTEAU souligne la fragilité des horloges et s'interroge sur le remplacement de celles-ci au frais de la commune. Il demande d'étudier ce problème plus précisément.

b) Extension de l'éclairage public à « Fribaud » :

Le Maire fait part des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural, reçue en Mairie, pour l'extension de l'éclairage public à « Fribaud » (à côté de l'abribus – une lanterne sur poteau).

Il est nécessaire de prévoir l'opération d'ordre suivante :

Montant total de la prestation :	473.19 €
Participation du SDEER 50% :	236.60 €
Reste à charge de la commune :	236.59 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération d'ordre mentionnée ci-dessus, et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

c) Remplacement du luminaire vétuste « rue des Barbelies » :

Le Maire fait part des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural, reçue en Mairie, pour le remplacement du luminaire vétuste, rue des Barbelies.

Il est nécessaire de prévoir l'opération d'ordre suivante :

Montant total de la prestation :	497.04 €
Participation du SDEER 50% :	248.52 €
Reste à charge de la commune :	248.52 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération d'ordre mentionnée ci-dessus, et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

VII. Synthèse RPQS.

Monsieur le Maire évoque le document de synthèse « RPQS » 2021 (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) transmis par Eau 17.

Ce rapport fait le point sur l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif sur notre réseau d'eau RESE SAINTONGE ROMANE.

Le rapport est disponible sur www.eau17.fr dans la rubrique Eau17 à votre service/Publications.

VIII. Contraintes énergétiques : éclairage public.

Monsieur Le Maire souhaite aborder le thème de l'éclairage public de la commune dans les nouvelles contraintes énergétiques. Un mail a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par le Maire les invitant à une réflexion quant à une modification des horaires d'éclairage public dans la commune.

Il apparaît difficile de modifier l'horaire d'éclairage à 6h30 le matin étant donné que les enfants partent tôt pour se rendre à leur bus et à leur établissement scolaire. Cependant, il est proposé de réduire l'éclairage public le soir et l'éteindre à 22h00 au lieu de 23h00 été comme hiver.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (18 pour et 1 abstention), décide de la modification des horaires d'éclairage public : à partir de 6h30 le matin, et jusqu'à 22h00 le soir.

IX. Proposition de convention d'Assistance Technique Générale avec le Syndicat Départemental de la Voirie.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental de la Voirie (SDV 17) proposant une convention d'Assistance Technique Générale entre la Mairie et le SDV 17. « Cette mission proposée par SDV 17 permettrait une assistance technique et administrative auprès de la Mairie, ainsi qu'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service. » Ces missions sont soumises à tarification.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas conventionner avec le Syndicat Départemental de Voirie pour l'Assistance Technique Générale.

X. Motion de refus de l'étude de faisabilité du parc éolien de Sainte-Gemme, Balanzac.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Société Energie Les Rouches reçu suite à la mention de refus de l'étude de faisabilité du parc éolien de Sainte-Gemme, Balanzac.

La Société Energie Les Rouches propose aux riverains lésés par la vue des éoliennes de subventionner la mise en place de végétaux par un paysagiste afin de pallier l'impact visuel.

XI. Incidence de la grippe aviaire (Influenza Aviaire) sur la commune.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Sylvie BARDEY qui fait part aux membres du Conseil Municipal que des cas de grippe aviaire ont été détectés sur la commune. La Préfecture a réglementé par plusieurs arrêtés la mise sous surveillance d'une exploitation (élevage de volailles : basse-cour familiale), l'infection d'une exploitation, la mise en place d'une zone de contrôle temporaire avec les mesures réglementaires associées.

XII. Préparation du budget communal 2023.

Monsieur Le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la première réunion de préparation du budget communal 2023 qui s'est déroulée le jeudi 13 octobre 2022.

Il est entendu que les dépenses d'investissements devront être limitées.

Questions diverses :

Le Maire donne les informations suivantes :

- Tarifs de la Régie des déchets de la CDA de Saintes à compter du 15 octobre 2022, le Maire en reparlera lors de la prochaine réunion.
- Dates des réunions des conseils municipaux et des réunions de préparation du budget communal.
- Pose des illuminations pour les fêtes de fin d'année : mise en place à partir du lundi 5 décembre 2022 et enlèvement à partir du mardi 3 janvier 2023.
- Réunion de présentation du PLUI par la CDA : mardi 6 décembre 2022 à 18h00 (lieu à définir).
- Ravivage de la Flamme de la Nation aux Gonds le lundi 7 novembre 2022.
- Prolongement de l'entretien concernant le renouvellement du Bail du Bar Hôtel Restaurant les Acacias.
- Le logement 3 place de l'Eglise a été repris par la commune par ordonnance de l'huissier de justice. Désormais de gros travaux de désinfection et de remise en état sont à prévoir.
- Le Maire communique un numéro de téléphone concernant la mauvaise réception de la chaîne TF1 au 01.41.41.12.34.
- Le Maire fait lecture du courrier d'une famille qui possède un Food truck (un grand bus aménagé) proposant des spécialités bretonnes. La famille souhaiterait s'installer à Corme-Royal pour une période déterminée de 4 jours.
- La situation hydrologique restant préoccupante dans notre département, la Préfecture de la Charente Maritime restreint ou interdit certains usages de l'eau sur notre territoire (Arrêté préfectoral n°22EB881 portant sur limitation provisoire de l'eau dans le département de la Charente-Maritime).
- Sylvie BARDEY : La Commission cérémonie se réunira le 27 octobre 2022 à 19h30.
- Mickaël WERNERT : Terra Aventura : L'Office de tourisme et le Département n'ont pas retenu le parcours proposé, celui-ci étant mal adapté selon leurs critères.

- Dominique HERVAUD : Des dépôts sauvages d'ordures ont été constatés sur la commune.
- Régis COMBEAU :
 - La Commission scolaire se réunira le 2 novembre 2022 à 18h00.
 - L'Heure Civique commence à se faire connaître. 19 bénévoles se sont inscrits sur le site.
 - Une réflexion est menée concernant l'amélioration du site internet de la Commune ainsi que, plus globalement sur la communication à Corme-Royal.

Séance est levée à 23h35

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Marie REINE



Alain MARGAT

